



Discussion en ligne

Assainissement autonome dans les petites et moyennes villes au Burkina Faso : enjeux de la filière.

1. Cadrage

Les Nations Unies ont adopté en 2015 le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de Développement Durable (ODD). L'ambition de l'ODD en matière d'eau potable et d'assainissement (ODD 6) est de garantir un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, de sorte que personne ne soit laissé pour compte. Ils définissent un niveau de service à atteindre d'ici 2030, dit « **géré en toute sécurité** ». Les ODD incitent donc à avoir une vision globale, axée sur la fourniture universelle de services pérennes plutôt que sur une approche projet visant seulement le développement d'infrastructures : pour l'assainissement, l'amélioration du service ne passe plus uniquement par la présence d'une toilette ou d'une latrine, mais doit s'envisager à l'échelle de la filière assainissement, c'est-à-dire en prenant en compte les maillons amont, intermédiaire et aval : l'accès, la collecte, le transport, le traitement, l'élimination des excréta et eaux usées voire leur valorisation.

Le [Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta \(PN-AEUE\)](#) constitue le document de référence et le cadre programmatique des interventions au Burkina Faso concernant le sous-secteur de l'assainissement, des eaux usées et excréta à l'horizon 2030. Il s'inscrit dans la logique de l'ODD 6. L'objectif général du PN-AEUE est d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta.

En 2018, la Direction Générale de l'Assainissement a élaboré la **Stratégie nationale de gestion de la filière de l'assainissement des eaux usées et excréta**. Cette stratégie vise une meilleure structuration et un développement de la filière de gestion des eaux usées et des boues de vidange. La stratégie permettra d'atteindre l'objectif 3 du PN-AEUE : « Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et des boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale ».

A la faveur de la décentralisation, plusieurs compétences sont dévolues aux collectivités territoriales dont l'assainissement. Les communes ont donc cette lourde tâche d'intégrer cet élément dans la gestion de leur territoire afin d'offrir aux populations un cadre sain et propice à leur bien-être. Si les autres secteurs de l'eau bénéficient d'une attention particulière marquée par des politiques et stratégies ainsi qu'un engouement des partenaires, ce n'est pas toujours le cas pour l'assainissement dont l'état général actuel n'est pas satisfaisant. En effet, l'assainissement reste souvent négligé dans les plans de développement des communes. Toutefois de nombreuses communes s'organisent avec leurs partenaires pour affronter les défis sans cesse croissants de la question de la gestion des eaux usées et excréta sur leur territoire.

Afin de mieux identifier les enjeux des services d'assainissement autonome dans les petites et moyennes villes au Burkina Faso, le réseau ACTEA a choisi d'ouvrir un espace d'échanges, sous forme de discussion en ligne (échanges de mails sur une période donnée).

Objectifs

- Echanger autour de la situation des services d'assainissement autonome (contexte institutionnel et état des services) ;
- Analyser les atouts et les problèmes actuels qui handicapent la mise en œuvre des actions en faveur d'une meilleure gestion des boues de vidange ;
- Identifier et partager les expériences des acteurs du secteur dans ce domaine ;
- Identifier et analyser les pratiques innovantes en matière de gestion/ valorisation/ transformations des boues de vidange portées par des collectivités territoriales ou des opérateurs privés ;
- Faire recommandations clés pour l'amélioration durable des services d'assainissement autonome.

Résultats attendus/productions

Outre l'ouverture d'un espace de dialogue et d'échange, une synthèse de chaque journée sera produite afin de mettre en avant les idées avancées par les contributeurs. Suite aux **huit jours d'échanges**, une synthèse plus globale sera produite en identifiant les recommandations principales, illustrées d'exemples, favorisant l'amélioration durable de l'assainissement autonome dans les petites et moyennes villes au Burkina Faso.

Définition de quelques concepts

Selon les objectifs de développement durable, un **service d'assainissement géré en toute sécurité** correspond à une installation d'assainissement améliorée et non partagée, dont les excréta sont traités sur place ou hors site de façon appropriée, et qui dispose d'un système de lavage des mains avec eau et savon.¹

Les **eaux usées domestiques** comportent :

- les **eaux noires** (ou eaux vannes), qui correspondent au mélange des excréta (urines et fèces) avec les eaux de chasse.
- les **eaux grises**, qui résultent de la cuisine, du lavage de la vaisselle, de la lessive, du lavage des mains, des douches.

La **gestion des eaux usées et excréta** s'opère à travers deux filières bien distinctes : l'assainissement autonome et l'assainissement collectif (évacuation des eaux usées par réseau d'égouts).

Chaque filière comporte trois (03) maillons successifs :

1. Un maillon en amont qui est « l'accès » : il vise à recueillir les eaux usées et excréta produits par un usager, à les stocker dans une fosse ou à les introduire dans un réseau d'égouts.
2. Un maillon « intermédiaire » dont l'objectif est le transport des eaux usées et boues de vidange en dehors des lieux d'habitation ou d'activités vers une station de traitement. Il s'agit des services d'évacuation et transport.
3. Un maillon en « aval » : il concerne le traitement qui permettant de réduire la pollution environnementale des eaux usées et boues de vidange afin de les rendre inoffensifs d'un point de vue sanitaire, et peut aller jusqu'à la valorisation de ces derniers.

¹ Les Objectifs de Développement Durable pour les services d'eau et d'assainissement Décryptage des cibles et indicateurs, pS-Eau, 2017

L'assainissement non collectif, ou autonome, désigne la situation où les équipements sanitaires (latrines, toilettes à chasse, éviers, douches, etc.) ne sont pas reliés à un réseau d'égout, mais aboutissent à des puisards ou des fosses qui nécessitent une évacuation et un traitement spécifiques.²

Les **technologies** les plus utilisées dans les petites et moyennes villes sont les suivantes : latrines VIP avec fosse simple ou double, les latrines San Plat à fosses unique et latrines Ecosan.

Au Burkina Faso, 75% de la population ont accès sur le plan national à l'eau potable, encore 25% n'ont pas encore accès à des sources durables, hygiéniques en eau potable. Au niveau de l'assainissement, le taux reste assez bas, **environ 20% en milieu rural et 36% en milieu urbain**.³

Boues de vidange : il s'agit de boues solides ou liquides issues de la vidange de fosses de stockage d'eaux usées et excréta (maillon « amont »). Elles peuvent avoir ou non subi un traitement partiel pendant la période de stockage⁴.

Dans le cadre de cette discussion en ligne, nous allons nous intéresser à la filière de l'assainissement autonome.

2. Sous-Thématiques

Session 1 : lundi 16 et mardi 17 janvier

Etat des lieux de l'organisation des services d'assainissement autonome au Burkina Faso :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, la loi portant organisation de l'administration du territoire stipule en son article 59 que "la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales est régie par le principe de subsidiarité et s'opère si possible par bloc de compétences".

La gestion des services d'assainissement autonome incombe à la commune en zone semi-urbaine et rurale. Même si la maîtrise d'ouvrage revient à la commune, elle peut mobiliser des partenaires techniques et financiers, des acteurs de la société civile et des organisations du privé.

- **Cadres juridiques et règlementaires :**

Quels sont les dispositions relatives au transfert de compétences dans le domaine de l'assainissement autonome ? Quelles sont les insuffisances et les limites sur les plans institutionnels, techniques, financiers qui freinent les communes dans la mise en place d'un service d'assainissement et de ses maillons ?

- **Organisation des services de l'assainissement autonome en zones semi-urbaines et rurales :**

Quel est le niveau d'équipement des communes en services/ressources humaines pour les filières de l'assainissement ? Les communes disposent-elles de documents de planification pour les services d'assainissement tels que le plan de gestion des eaux usées et excréta (PGEUE), ...? Quels sont les acteurs qui sont impliqués dans les services d'assainissement autonome dans ces villes, et quelles sont leurs rôles ?

² Guide méthodologique « 16 question pour développer les services d'assainissement », pS-Eau, 2015

³ INO, 2021 et 2020, MEAH

⁴ Mémento de l'Assainissement, GRET, 2017

Session 2 : jeudi 19 et vendredi 20 janvier

Diagnostic de la situation actuelle du fonctionnement des maillons « évacuation et transport » et « dépotage et traitement » de l'assainissement autonome :

- **Pratiques de collecte et transport des eaux usées et boues de vidanges :**
Quels sont les modes de collecte – selon les technologies d'assainissement- des eaux usées et boues de vidange existants ? Quels sont les acteurs intervenant dans la collecte et le transport ? Comment sont-ils organisés ? Quels liens avec la commune ? Existe-t-il des initiatives en termes de d'organisation de services de collecte et transports qui méritent d'être vulgarisés ?
- **Dépotage, traitement et valorisation des eaux usées et boues de vidange :**
Les communes disposent-elles de lieux de dépotage ? Quels sont les services de traitement des eaux usées et boues de vidange existants dans ces villes ? Comment sont-ils organisés ? Avec quels acteurs ? Existe-t-il des initiatives de valorisations qui méritent d'être vulgarisés ?

Session 3 : lundi 23 et mardi 24 janvier

La pérennisation et le financement des services d'assainissement autonome :

En règle général, les investissements sont mis en place par la commune et ses partenaires ; quant au fonctionnement des systèmes, ils sont assurés par la mairie avec l'appui des ménages et le privé. Dès lors, il s'agira de mettre l'accent sur le fonctionnement, car l'autonomie d'un système dépend de son autonomie de fonctionnement, ainsi que par la mobilisation de ressources financières.

- **Pérennisation organisationnelle et technique des services :**

D'après vos retours d'expériences, quels mécanismes de gestion techniques, organisationnels ou encore commerciales ont permis de pérenniser les services de collecte, transport, et traitement ? Quels renforcements/formations ont été nécessaires auprès des acteurs de la filière ?

- **Pérennisation financières des services :** quels mécanismes financiers sont mis en place pour permettre de maintenir ces services (redevances, taxes, etc.) ? Quels avantages/inconvénients à l'implication du secteur privé ?

Session 4 : jeudi 26 et vendredi 27 janvier

Articulation entre actions d'assainissement liquide et solide

La mise en place d'une filière d'assainissement autonome doit prendre en compte les différentes interactions qu'elle entretient avec les autres secteurs : accès à l'eau potable, gestion des eaux pluviales, gestion des déchets. La gestion des déchets peut impacter directement la mise en place des services de collecte, de transport et de valorisation des eaux usées et boues de vidanges (pollutions plastique, comblement des drains) notamment en zones semi-urbaines face à la densité des déchets produits.

- Quels liens identifiez-vous entre assainissement liquide et gestion des déchets solides ? Comment faciliter une articulation de ces services et limiter leurs effets négatifs ?
- Comment réfléchir à une stratégie globale ? Quelles expériences existent sur ces secteurs au Burkina Faso ?

3. Pourquoi et comment participer à la discussion en ligne

C'est pour nourrir la réflexion autour de ces problématiques que le **Réseau ACTEA-Burkina** vous invite à participer à la prochaine discussion en ligne sur **l'assainissement autonome dans les petites et moyennes villes au Burkina Faso**.

Souhaitant une large participation et favoriser les échanges entre les acteurs de l'eau et de la coopération au Burkina et en France, cette conférence aura lieu en ligne. **Après inscription**, chacun est invité à tout moment de la journée à partager son expérience et ses questions en envoyant ses contributions à l'adresse : assainissement_autonome@framalistes.org. Les contributions se feront par mails et seront centralisées sur une plateforme en ligne.

➔ Retrouvez plus d'information sur [la notice explicative](#).

4. Calendrier et déroulement

La discussion en ligne aura lieu sur deux semaines : **du 16 au 27 janvier 2023**.

Chaque session nous permettra de traiter un sous-thème, une compilation des échanges sera envoyée en fin de journée aux participants pour leur permettre de rebondir au cours de la deuxième journée. Une synthèse rapide sera faite entre chaque session pour assurer le lien entre ces sous-thèmes.